

Au moins une femme sur le ticket PDC

Conseil fédéral » Le PDC proposera au moins une candidature féminine pour la succession de Doris Leuthard.

Il devrait y avoir au moins une femme sur le ticket que proposera le groupe PDC pour la succession de Doris Leuthard. Le président du parti Gerhard Pfister en a fait la promesse hier devant les médias. Contrairement au PLR dans la succession de Johann Schneider-Ammann, la formation orange n'affiche en revanche pas clairement sa préférence en faveur de l'élection d'une femme.

C'est Gerhard Pfister (ZG) lui-même qui présidera la commission de sélection en compagnie du chef du groupe parlementaire Filippo Lombardi (TI). Dans cette commission de sept

membres, on trouve encore notamment le Jurassien Jean-Paul Gschwind et le Fribourgeois Beat Vonlanthen.

Les candidatures en provenance des cantons sont attendues jusqu'au 25 octobre. La commission transmettra ensuite ses recommandations au groupe parlementaire sur le type de ticket (un, deux ou trois noms) et sa composition. Le groupe PDC auditionnera les candidats lors des séances des 16 et 17 novembre avant de se déterminer sur le ticket qu'il proposera aux Chambres. Les deux élections se tiendront en principe le 5 décembre, et celle du successeur de Doris Leuthard aura lieu en premier, détail important.

Le scénario le plus vraisemblable est celui d'un ticket mixte

à deux noms. Mais un ticket composé de deux femmes, voire un ticket à trois noms, sont des solutions qui ne peuvent être écartées. Gerhard Pfister ne semble en revanche guère favorable à une candidature féminine unique, ce qui pourrait être perçu par les autres partis comme une incitation à aller piocher une candidature en dehors du ticket.

Pour ce qui est du profil du candidat idéal, le président du PDC a mis en avant les qualités de direction, ce qui n'implique pas forcément selon lui l'expérience d'un exécutif, comme Doris Leuthard en a fait la démonstration. Parmi les autres qualités requises, la collégialité et l'aisance médiatique. Le parti ne fixe aucun critère géographique en revanche, même si les

chances des Latins semblent quasi nulles avec déjà deux Romands et un Tessinois au Conseil fédéral.

A propos de la probité des candidats, le PDC a mis en place une commission d'examen pilotée par l'ancien juge fédéral Heinz Aemisegger et l'ancienne juge d'instruction Judith Fischer. Avec l'approbation des candidats, ils pourront mener des investigations poussées. Cette commission émettra des recommandations, mais n'a pas la compétence de barrer la route à un prétendant. De même un candidat, sur lequel des éléments problématiques auraient été découverts, pourrait se retirer de la course sans que ceux-ci soient dévoilés. »

PHILIPPE CASTELLA

Des franchises à la carte

ASSURANCE-MALADIE Les assurés devraient pouvoir changer leur franchise d'assurance-maladie tous les ans. Le Conseil fédéral s'oppose à un projet parlementaire qui veut bloquer le choix d'une franchise pour trois ans. Selon la prise de position adoptée hier, cette obligation n'est pas nécessaire et pourrait même entraîner des coûts supplémentaires. Elle pourrait inciter les assurés à opter pour une franchise basse sur une longue période, ce qui ferait gonfler les coûts de l'assurance obligatoire. » ATs

Le nouveau modèle de péréquation financière entre cantons fait des malheureux en Suisse romande

Un compromis qui fâche les pauvres

« PHILIPPE CASTELLA

Finances » La bataille pour la nouvelle péréquation financière entre cantons et Confédération a été colossale, à l'image des enjeux dans ce dossier, et elle n'est pas finie. Le projet présenté hier par Ueli Maurer est le fruit d'un large compromis entre cantons donateurs et bénéficiaires, soutenu par 22 cantons, mais qui fait tout de même quelques malheureux, côté romand.

Ce sont les cantons riches qui sont montés à l'abordage, estimant qu'ils payaient trop, car l'objectif de ramener tous les cantons à 85% de la moyenne suisse en matière de péréquation des ressources était aujourd'hui dépassé. Le plus pauvre d'entre eux, le Jura, en est à 88%. Cet objectif de 85% a donc été remplacé par une garantie de dotation fixée à 86,5%. Du coup, au lieu d'être renégociés tous les quatre ans au parlement, les montants péréquatifs seront désormais recalculés chaque année sur la base de cette garantie.

Une concession ajoutée

La part que la Confédération aurait dû économiser dans l'exercice, soit 280 millions de francs par an, sera finalement réinjectée dans le système. C'est là une nouvelle concession faite par rapport au premier projet présenté en mars. La moitié de cette somme sera reversée pour la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques. Et l'autre moitié sera reversée de manière dégressive sur six ans aux cantons à faible potentiel de ressources.

Résultat des courses pour les cantons romands: Genève gagnera en moyenne 88 millions par an, Vaud 40 mio et Neuchâtel 4 millions. Et dans le camp des perdants, on retrouve le Jura (8 millions), Fribourg (28 mio), le Valais (40 mio) et Berne (109 mio).

«La question de la cohésion nationale est de mon point de

vue un des éléments les plus importants de ce projet», a souligné le ministre des Finances Ueli Maurer, insistant sur le consensus trouvé, appuyé par 22 des 26 cantons. Pour son collègue de parti à l'UDC Hans Stocker, grand argentier zurichois, «la péréquation est un des piliers de notre système fédéral et le parlement ne pourra pas trouver une meilleure solution que celle qui est soutenue par le Conseil fédéral et 22 cantons».

Disparités réduites

Pour justifier ce changement de système, le président de la Conférence des cantons, le Saint-Gallois Benedikt Würth, l'un des candidats pressentis à la succession de Doris Leuthard, a expliqué: «Quand les disparités se réduisent, il faut réduire la masse d'argent redistribuée.»

Choisie comme porte-voix des cantons pauvres, la ministre grisonne des Finances Barbara Janom Steiner (PBD) a justifié son ralliement en indiquant que les montants péréquatifs seraient mieux assurés à l'avenir avec cette garantie de 86,5% fixée dans la loi, ainsi que par les compensations obtenues de la part de la Confédération.

Un point de vue que ne partage pas du tout Charles Juillard, grand argentier jurassien: «Ce projet ne peut pas réduire les disparités entre les cantons. Il ne peut que les accroître.» Pour le

vice-président du PDC, les cantons donateurs sont «doublement gagnants». Ils obtiennent une réduction dans la compensation des ressources, et ils bénéficieront pour la plupart de la part fédérale pour la compensation des charges sociodémographiques, une fleur faite aux cantons urbains.

Une petite carte à jouer

«Comment le Jura, le canton au plus faible potentiel, pourrait se rallier à un projet qui nous met dans des difficultés financières encore plus marquées?», s'interroge Charles Juillard, qui précise que c'est 10% de sa part à

la péréquation que le canton va perdre. Et de s'indigner: «Les cantons riches veulent moins collaborer alors qu'ils n'ont cessé de baisser leur fiscalité.»

Dans son combat, il aura le soutien de son camarade de parti et grand argentier fribourgeois Georges Godel: «Nous avons obtenu des compensations parce que nous nous sommes battus, mais cela ne veut pas dire que nous sommes satisfaits.»

«Les cantons riches veulent moins collaborer»

Charles Juillard

Mais y a-t-il moyen de renverser la vapeur? «Sur les compensations, je pense qu'il y a encore une carte à jouer», indique le démocrate-chrétien. Une carte que va tenter d'abattre au Conseil des Etats Christian Levrat: «Nous devons mieux tenir compte des cantons à faible capacité de ressources.»

Le combat sera rude

L'idée du sénateur fribourgeois? «Ça peut se faire sans trop chambouler le régime proposé par les cantons en attribuant simplement l'entier de la part fédérale aux cantons à faible potentiel.»

Tout comme Charles Juillard, le président du PS trouve «assez injuste la part prévue pour la compensation des facteurs sociodémographiques. Cela revient à favoriser une deuxième fois les cantons qui le sont déjà par le changement de régime, à savoir les cantons urbains.» Le combat s'annonce rude. »

Le projet présenté par Ueli Maurer est le fruit d'un large compromis entre cantons donateurs et bénéficiaires.

Keystone-archives

